

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 23 février 2026**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 février 2026, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'administration : le 12 février 2026,

Présents : M. DEZIER – Mme BODINAUD – Mme RIOU – Mme GROSMAN — Mme LAMIGE - Mme BOUYE - Mme MERIC - Mme COMDOM - Mme BENAY

Excusées – Mme FARGEOT- M. TEXIER

Madame BODINAUD a été élue secrétaire.

Le Compte rendu de la séance du 1 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Ordre du jour :
 - Procès-verbal du CA du 1 décembre 2025
 - 1- CFU 2025
 - 2- Affectation des résultats
 - 3- Rapport d'orientation budgétaire
 - 4- Tarification des repas à domicile
- Questions diverses

Information préalable :

Compte tenu des dysfonctionnements de l'application HELIOS impactant la transmission et le traitement des flux, le Compte Financier Unique (CFU) et l'affectation des résultats ne pourront pas être votés lors du Conseil d'Administration du 23 février.

En conséquence, le vote du CFU et de l'affectation des résultats sont reportés au prochain Conseil d'Administration prévu le 9 mars.

1- CFU 2025

Le CCAS de Gond-Pontouvre passe pour la 2ème année son Compte Financier Unique (CFU).

Le Conseil d'Administration doit donc délibérer sur ce document qui remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à trois objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le Compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace par nature, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil d'Administration du Compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le guide du CFU établi par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le compte financier unique 2025 établi conjointement par le Comptable et le CCAS,

Il est proposé au Conseil d'Administration **de délibérer et d'approuver** le Compte Financier Unique 2025 présentant les résultats de clôture suivants :

	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2024		148 331.97		54 603.39		202 935.36
Opérations de l'exercice 2025	385 725.80	343 412.82	0.00	11 124.84	385 725.80	354 537.66
Totaux	-42 312.98			11 124.84	-31 188.14	
Totaux 2024 + 2025	385 725.80	491 744.79	0.00	65 728.23	385 725.80	557 473.02
Totaux		106 018.99		65 728.23		171 747.22
Restes à réaliser			0	0	0	0
Totaux cumulés	385 725.80	491 744.79	0.00	65 728.23	385 725.80	557 473.02
Résultats définitifs		106 018.99		65 728.23		171 147.22

Un excédent de fonctionnement de 106 018.99 €

Un excédent d'Investissement de 65 728.23 €

De ne constater pour la comptabilité principale aucune discordance de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

En dépenses d'Investissement : 0 €

En recettes d'Investissement : 0 €

D'arrêter les résultats définitifs du compte financier unique 2025 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en N+1) soit

Un excédent cumulé de fonctionnement de **106 018.99 €**

Un excédent cumulé d'Investissement de **65 728.23 €**

Un besoin de couverture (1068) de : **0 €**

Le vote est reporté au prochain Conseil d'Administration prévu le 9 mars.

2- Affectation des résultats

AFFECTATION DES RESULTATS

Excédent de la section de fonctionnement à reporter au Budget primitif 2026 :

106 019 € à la section de fonctionnement

Excédent de la section d'investissement à reporter au Budget primitif 2026 :

65 728 € à la section d'investissement

Le vote est reporté au prochain Conseil d'Administration prévu le 9 mars.

3- Rapport d'orientation budgétaire

Monsieur le DGS, rapporteur, expose :

RAPPEL DES RESULTATS :

L'examen du compte financier unique 2025 permet de constater et de reporter au budget 2026 les résultats suivants :

Résultat du fonctionnement au CFU 2025 : - 42 312.98 €

Résultat du fonctionnement antérieur du CFU 2024 reporté : 148 331.97 €

1068 (Besoin de financement de la section d'investissement/recette) 0 €

Afin de couvrir le montant des Restes à réaliser 2023

Excédent total de fonctionnement (002) : **106 019.99 €**

Résultat de l'investissement au CFU 2025 : 11 124.84 €

Résultat de l'investissement antérieur au CFU 2024 reporté : 54 603.39 €

Excédent total d'investissement (001) : **65 728.23 €**

Il n'y a pas de restes à réaliser en 2025 ;

L'excédent au 31/12/2025 (106 019.99 €) est en baisse et doit être conforté.

On peut raisonnablement tabler sur des dépenses, pour 2026 s'élevant, en réel, autour de 463 000 €.

Les charges de personnels comprennent le poste de travailleur social à temps plein et le poste de livreur de repas à domicile. En 2025, Le CCAS a dû pallier l'absence pour maladie de l'agent en charge des livraisons de repas depuis la fin du printemps 2025 en sollicitant des agents de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont impactées par une prévision de charges liées aux pannes du véhicule et à la nécessité de recourir à la location d'un véhicule de remplacement pour assurer la permanence du service de portage de repas. Le remplacement du véhicule actuel devra être réfléchi dans le cadre plus large du déploiement de l'utilisation de vaisselles non jetables. Ce déploiement nécessitera des investissements conjoints entre le CCAS et la ville pour assurer l'intégralité de la chaîne logistique et l'organisation de la cuisine centrale. La commune a diligenté une étude qui évalue à environ 100 000€ les investissements nécessaires ainsi qu'une hausse des charges de personnel. La réflexion devra se poursuivre pour confirmer les tenants et les aboutissants de ce projet avant d'engager les finances du CCAS et de la commune.

Les recettes hors subvention municipale diminuent et sont susceptibles d'apporter 243 000 € (excédent compris), soit un besoin de financement de 220 000 €. Ce besoin ne peut être couvert que par la subvention municipale.

Le CCAS de Gond-Pontouvre n'a pas d'emprunt en cours et ne prévoit pas d'emprunter.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

DE PRENDRE ACTE de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires 2026,

DE PRENDRE ACTE de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents en prend acte.

4- Tarification des repas à domicile

Monsieur le Président du CCAS, propose au Conseil d'Administration de contenir le coût des repas.

Le coût des denrées et de l'organisation de production et de livraison se maintient. Cependant le camion de livraison a demandé à être immobilisé pour des réparations lourdes. Il a été nécessaire de louer un véhicule pendant de nombreux mois.

Monsieur le Président du CCAS propose de neutraliser ces dépenses afin de ne pas impacter les usagers et de maintenir un prix en adéquation avec le service rendu.

Le e prix du repas pour la 5^{ème} catégorie, calculé sur la base du coût de revient de l'année 2025 (hors frais du camion de livraison), s'élève à 12.29 euros

Catégories	Tarifs 2026
1ère catégorie (ressources inférieures ou égales au plafond ASPA)	3 €
2 ^{ème} catégorie (jusqu'à plafond + 25 %)	3.69 €
3 ^{ème} catégorie (jusqu'à plafond + 50 %)	5.61 €
4 ^{ème} catégorie (jusqu'à plafond + 100%)	8.55 €
5 ^{ème} catégorie (supérieur à plafond +100%)	Coût de revient du repas livré N-1.

Il est demandé au Conseil d'Administration de :

- **FIXER**, comme indiqué ci-dessus, les nouveaux tarifs de participation à demander aux bénéficiaires du service des repas à domicile.
- **INDIQUER** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des membres présents de maintenir les tarifs des catégories de 1 à 4 et de fixer le tarif de la 5^{ème} catégorie à 12.29 €.

- **Questions diverses :**

- Le sujet des contenants des repas à domicile, à prendre en compte, est un sujet qui impacte de nombreuses organisations de ce service ainsi que l'a relevé le cabinet Hybird, qui a réalisé une étude sur ce point : d'un point de vue humain (livraison/reprise des contenants sales, nettoyage), d'un point de vue matériel (changement de matériel, véhicule adapté, lave-vaisselle adapté et lieu d'implantation d'un lave-vaisselle adapté), de la production alimentaire (date limite de consommation à faire valider à J+5 pour une livraison la veille pour le lendemain)
- Ce sujet est à poursuivre avec la nouvelle mandature après ce premier état des lieux et des perspectives plus précises.
- Le camion de livraison est aussi un sujet d'inquiétude en lien avec des problèmes mécaniques réguliers et souvent onéreux, nécessitant une location lorsque celui-ci est immobilisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance.

GOND-PONTOUVRE le 23 février 2026,

Le Président,



G.DEZIER

The image shows a circular official stamp of the 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' for 'GOND-PONTOUVRE' with the postal code '16160'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp, and the name 'G.DEZIER' is printed in bold black text below the signature.

